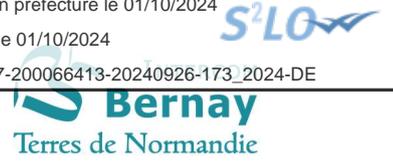




Envoyé en préfecture le 01/10/2024
Reçu en préfecture le 01/10/2024
Publié le 01/10/2024
ID : 027-200066413-20240926-173_2024-DE



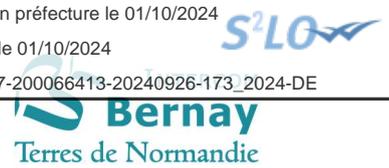
SCOT

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

Bilan de la concertation

Version arrêt 26 septembre 2024





SOMMAIRE

Contexte et synthèse de la méthode de révision du SCOT	3
Les modalités de la concertation du SCOT	4
Un dossier de concertation avec registre.....	4
Un site Internet	5
Un dossier de synthèse à destination du public.....	5
Deux réunions publiques.....	6
Extrait du dossier de presse	9
La version intégrale du projet disponible pour le public.....	12
Annexes : les articles de presse locale	13
Articles de presse Eveil Normand.....	13
Article de presse Paris Normandie	15
Article de presse numérique Eveil Normand	16
En conclusion.....	18



Contexte et synthèse de la méthode de révision du SCOT

Suite à la délibération de prescription de la révision du SCOT du 13 décembre 2018, les urbanistes du cabinet « La Boîte de l'Espace » situé à Nantes ont été missionnés par l'Intercom Bernay Terres de Normandie, le 23 septembre 2021, pour apporter leur appui technique et leur expertise sur la démarche de planification et pour coordonner les interventions des experts « Lestoux et Associés » pour le volet développement économique, « DMeau » pour le volet environnemental et « Dixit » pour le volet friches urbaines.

Trois grandes phases ont guidé la révision du SCOT :

- Le rapport de présentation issu du diagnostic du territoire : analyser, comprendre et se poser les bonnes questions.
- Le projet d'aménagement stratégique (PAS) : fixer un cap pour le territoire.
- Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) : assurer une opérationnalité au projet.

La démarche a été portée avec la volonté d'associer les communes tout au long des différentes étapes.

Au cours des mois de janvier et février 2022, le bureau d'étude a proposé des entretiens individuels auxquels 42 communes ont participé, représentant 81% de la population et 73% de la superficie du territoire. Ces entretiens ont servi à nourrir le projet en tenant réellement compte du contexte local, des projets et des besoins des communes.

Entre janvier 2022 et juin 2024, ce sont près de 26 rencontres et débats qui ont été organisées avec les élus, les personnes publiques associées et les habitants mais également 2 réunions avec la ville centre Bernay pour la cohérence entre la révision du PLU et celle du SCOT :

- 👏 16 ateliers thématiques : 3 en phase diagnostic, 3 en phase PAS et 11 en phase DOO
 - Développement économique et commerce : 23 février 2022, 27 juin 2022, 13 décembre 2022, 09 février 2023
 - Environnement et biodiversité : 01 mars 2022, 22 juin 2022, 02 février 2023, 09 janvier 2024
 - Habitat et foncier : 02 mars 2022, 24 mai 2022, 25 janvier 2023, 08 février 2023
 - Mobilités : 03 février 2023
 - Agriculture : 06 octobre 2023
 - Patrimoine et tourisme : 30 mars 2023
 - Energies renouvelables : 05 octobre 2023
- 👏 42 rencontres avec les équipes municipales
- 👏 3 visites terrain : 24 mai 2022 (bourg de la Barre en Ouche), 22 juin 2022 (verger conservatoire Serquigny), 27 juin 2022 (ZAC des Granges Bernay)
- 👏 2 réunions du Bureau Communautaire : 24 février 2022, 15 septembre 2022
- 👏 1 réunion de conseil communautaire pour le débat sur le PAS : 22 novembre 2022
- 👏 3 réunions de conférence des Maires : 1 en phase diagnostic (17 mars 2022), 1 en phase PAS (04 juillet 2022) et 1 en phase DOO (11 juin 2024)
- 👏 3 réunions des personnes publiques associées PPA : 1 en phase diagnostic (04 mai 2022), 1 en phase PAS (14 décembre 2022) et 1 en phase DOO (11 décembre 2023)



- 👏 1 réunion avec les représentants de l'administration de l'Etat : 02 octobre 2023
- 👏 1 réunion avec les représentants de la Chambre d'Agriculture : 06 octobre 2023
- 👏 1 réunion avec les représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie : 11 juillet 2023
- 👏 2 réunions publiques : 20 avril 2023 et 22 mai 2023
- 👏 1 réunion avec les membres du CODEV (conseil de développement) pour présenter les documents de planification et notamment le SCOT : 13 mai 2024

Les modalités de la concertation du SCOT

La concertation a répondu à deux objectifs :

- Faciliter l'accès du public aux informations relatives à l'élaboration du SCOT afin qu'il comprenne la démarche et les enjeux du territoire,
- Encourager la contribution du public pour qu'il puisse exprimer des observations utiles à la réussite du projet SCOT.

Les modalités d'information et de participation ont été les suivantes :

- Accès du public à un dossier de concertation permettant de consigner des observations au siège de l'Intercom (1025 route de Broglie à Bernay)
- Accès du public aux divers documents du projet via le site Internet de l'Intercom et via un dossier papier consultable à l'accueil du siège de l'Intercom
- Possibilité pour le public de déposer des observations soit en mode dématérialisé via le site Internet soit en papier au siège de l'Intercom via le dossier de concertation soit par voie postale
- Post sur le Facebook de l'Intercom
- Sollicitation des membres du CODEV pour la formulation de remarques sur le projet de SCOT
- Publication d'articles dans la presse
- Organisation de réunions publiques
- Organisation d'une conférence de presse avant le lancement de l'enquête publique

Un dossier de concertation avec registre

Un dossier de concertation prenant la forme d'un classeur avec l'ensemble des documents composant le projet du SCOT ainsi des documents « résumé » a été déposé à l'accueil du siège de l'Intercom.

Ce dossier de concertation a pour objectif de permettre au public qui ne dispose pas d'un accès à Internet de pouvoir prendre connaissance des différents éléments composant le projet de SCOT révisé. Une partie du dossier de concertation est consacrée à des résumés des différentes parties du SCOT permettant d'appréhender plus facilement la démarche. Cette partie est composée de 2 parties :

- Le SCOT en bref : et si on se projetait en 2040 ?
- Le SCOT en images

Aucune observation n'a été mentionnée par le public à la date du 11 septembre 2024 sur les registres mis à la disposition du public.



Un site Internet

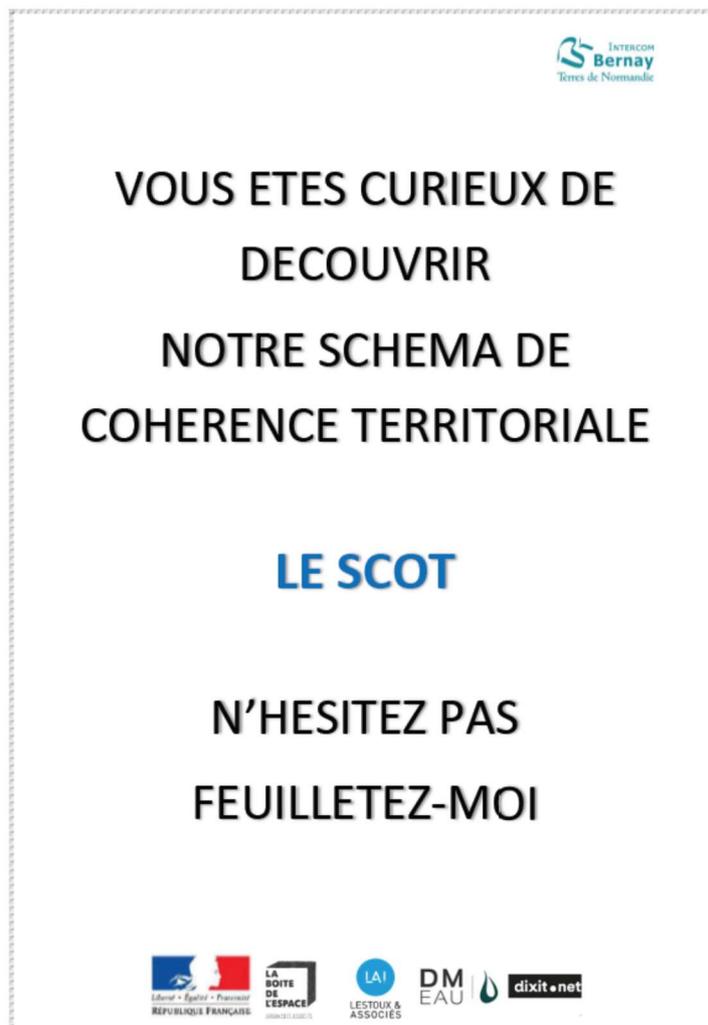
Une page sur le site Internet de l'Intercom a été dédiée à la révision du SCOT sous la rubrique « aménager / urbanisme ». Depuis cette page les habitants peuvent déposer des observations en cliquant directement par le lien prévu à cet effet.

Vous souhaitez apporter une contribution sur le projet de SCoT ? Écrivez à l'Intercom Bernay Terres de Normandie : 1025, route de Broglie 27300 Bernay.

[Envoyez aussi vos contributions par email, à l'attention du service urbanisme, en cliquant sur ce lien.](#)

Les documents de travail du projet SCOT sont consultables par le public. Ils sont déposés au fur et à mesure de leur élaboration. Un dossier de synthèse est également disponible pour le public. Aucune observation n'a été mentionnée par le public à la date du 11 septembre 2024.

Un dossier de synthèse à destination du public





Deux réunions publiques

Deux réunions publiques ont été organisées par l'Intercom Bernay Terres de Normandie aux étapes clefs de l'élaboration du SCOT.

La première réunion s'est déroulée le jeudi 20 avril 2023 avec comme objectif de présenter le diagnostic du territoire et les enjeux de la révision du SCOT. Le support présenté lors de cette soirée débat est téléchargeable sur le site Internet de l'Intercom.

**Les échanges porteront
sur le diagnostic mais aussi sur les
propositions pour le futur projet !**

A vous la parole !

**4 temps d'échanges et de partages
après chacun des axes**

Une affiche a été élaborée pour cette première réunion publique.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL

Cap sur 2040

Eusemble, construisons le territoire de demain !

- Mobilité
- Paysage
- Logement
- Economie
- Agriculture
- Cadre de vie
- Environnement

*Venez échanger
et proposer
votre vision
du territoire !*

RÉUNION PUBLIQUE

Jeudi 20 avril 2023 - 18h30
Salle des fêtes de Bernay
Place de la République

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document stratégique qui répond aux enjeux et aux objectifs du territoire sur les 20 prochaines années. Il représente un des leviers du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).





L'ensemble des mairies ont été destinataires de cette affiche pour une diffusion locale auprès des habitants via les supports de communication des communes : affichage en mairie, diffusion sur le site Internet de la commune, diffusion sur les réseaux sociaux et les panneaux de communication présents dans les villes.

DOSSIER DE PRESSE

en vue des réunions publiques organisées dans le cadre de la révision du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

Un dossier de presse a également été élaboré à destination de la presse locale : l'Eveil Normand et le Paris Normandie. Ce dossier a été transmis parallèlement à l'ensemble des mairies de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

La date et le lieu de la réunion publique a été relayée par voie de presse et sur les réseaux sociaux de l'Intercom sous forme de post.

A la suite de la réunion, des articles sont sortis dans la presse locale.

Entre **Risle** et **Charentonne**

L'ÉVEIL NORMAND
MERCREDI 26 AVRIL 2023
actu.frrj-veille-normand

8

BERNAY TERRES DE NORMANDIE À quoi ressemble notre territoire ?

L'intercom a invité la population à une première réunion publique sur le schéma de cohérence territoriale, le jeudi 20 avril, en fin d'après-midi. Peu de monde, mais des débats autour du manque de logements, de la mobilité et des enjeux écologiques.



[Extrait du dossier de presse](#)

Un SCoT c'est quoi ? Un document et une démarche !

Le **Schéma de Cohérence Territoriale** est un document stratégique qui vise à **équilibrer et harmoniser** les prévisions de développement et les grands objectifs d'aménagement du territoire pour les 20 années à venir.

Il se compose de 3 grandes parties :

Un diagnostic partagé

Portrait du territoire, il s'agit à la fois d'un état des lieux des dynamiques en place et des caractéristiques de l'Intercommunalité et des 75 communes qui la composent. Il permet de mettre en avant les grands enjeux du territoire.

Un Projet d'Aménagement Stratégique

Le **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** est le cœur du document, c'est le projet politique qui fixe le cap à travers de grandes orientations.

Un Document d'Orientation et d'Objectifs

Le **Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)** précise les objectifs et les règles ou méthodes pour les atteindre.



La révision d'un SCoT c'est avant tout une démarche !

C'est un processus long, qui permet à tous de s'approprier les enjeux de l'aménagement du territoire, mais aussi ce qui compose le territoire.

Après les élections de 2020, c'est aussi pour certains nouveaux élus le premier grand projet de territoire qu'ils portent.

Ce sont des dizaines de réunions de travail avec les élus, communautaires et communaux, les partenaires institutionnels (appelés Personnes Publiques Associées) et l'ensemble des citoyens.

Le SCoT c'est l'occasion pour les élus, de prendre le temps d'échanger de manière transversale sur le devenir du territoire.

Un premier SCoT existe depuis 2012, pourquoi le réviser ?

En 2012, une première feuille de route fixait un cap jusqu'en 2030 pour le territoire du « Pays Risle Charentonne » qui était plus large que l'actuelle Intercom Bernay Terres de Normandie.

En 2018, un premier bilan démontrait la nécessité d'engager une révision pour assurer une meilleure mise en œuvre du document, notamment en matière de consommation foncière. C'est à ce moment qu'ils ont voté la révision du SCoT.

Depuis 2012, plusieurs grandes lois sont venues renforcer les exigences en matière de préservation de la biodiversité et des terres agricoles et naturelles (Loi ALUR en 2014, Loi ELAN en 2018, loi Climat et Résilience en 2021).

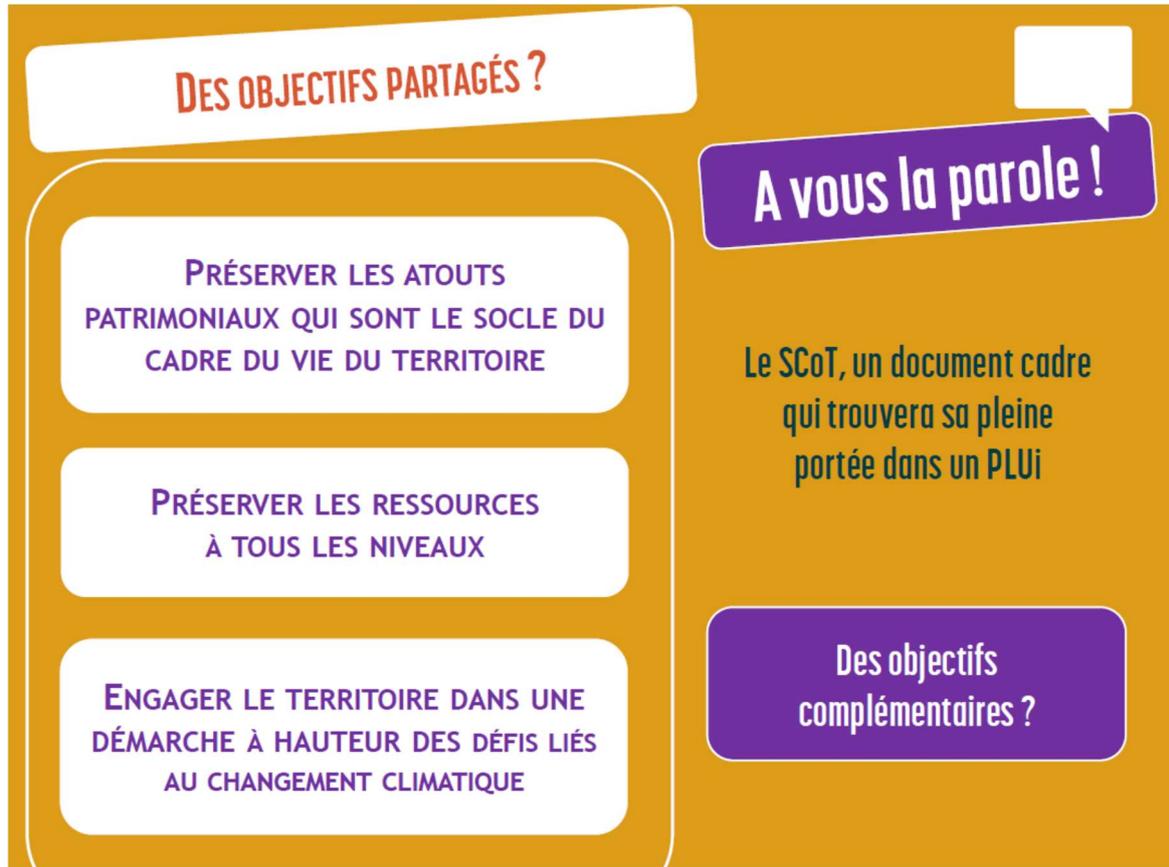
L'année 2020 a vu le renouvellement des équipes municipales et des élus communautaires dans un contexte sanitaire difficile.

En 2021, les élus ont donc engagé concrètement la démarche de révision pour :

- réinterroger les objectifs de 2012 ;
- adapter le SCoT au périmètre de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- prendre en compte les enjeux du projet de territoire ;
- intégrer les nouveautés législatives.

Depuis 2022, les élus travaillent sur la révision du SCoT qui aboutira en 2024.

La seconde réunion s'est tenue le lundi 22 mai 2023 avec comme objectif un temps d'échanges sur le projet territorial et ses objectifs. Cette réunion de soirée débat a été l'occasion de présenter les orientations choisies pour le futur SCOT.



DES OBJECTIFS PARTAGÉS ?

- PRÉSERVER LES ATOUTS PATRIMONIAUX QUI SONT LE SOCLE DU CADRE DU VIE DU TERRITOIRE
- PRÉSERVER LES RESSOURCES À TOUS LES NIVEAUX
- ENGAGER LE TERRITOIRE DANS UNE DÉMARCHÉ À HAUTEUR DES DÉFIS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

A vous la parole !

Le SCoT, un document cadre qui trouvera sa pleine portée dans un PLUi

Des objectifs complémentaires ?

La date et le lieu de la réunion publique a été relayée par voie de presse et sur les réseaux sociaux de l'Intercom sous forme de post.

A la suite de la réunion, des articles sont sortis dans la presse locale.

Dans le même esprit que la première réunion de soirée débat une affiche a été réalisée pour cette deuxième réunion publique. L'ensemble des mairies ont été destinataires de cette affiche pour une diffusion locale auprès des habitants via leurs supports de communication.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL

Cap sur 2040

Eusemble, construisons le territoire de demain !

- Mobilité
- Paysages
- Logement
- Economie
- Agriculture
- Cadre de vie
- Environnement

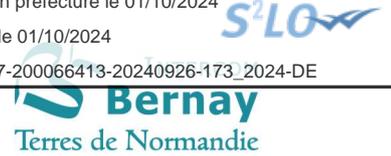
Venez échanger sur le projet territorial et ses objectifs !

RÉUNION PUBLIQUE

Lundi 22 mai 2023 - 18h30
Salle des fêtes de Bernay
Place de la République

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document stratégique qui répond aux enjeux et aux objectifs du territoire sur les 20 prochaines années. Il représente un des leviers du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

Plus d'infos sur www.bernaynormandie.fr
Retrouvez-nous aussi sur Intercom Bernay Terres de Normandie



[La version intégrale du projet disponible pour le public](#)



**VOUS VOULEZ ALLER PLUS LOIN
VOUS POUVEZ CONSULTER LE
PROJET DE SCOT REVISE
DANS SA VERSION INTEGRALE
DEMANDEZ A NOTRE AGENT
D'ACCUEIL
OU
ALLEZ SUR NOTRE SITE
INTERNET
www.bernaynormandie.fr
RUBRIQUE AMENAGER**



Annexes : les articles de presse locale

Articles de presse Eveil Normand

Schéma de cohérence territoriale. Un Schéma de cohérence territoriale est un document stratégique qui répond aux enjeux et aux objectifs d'un territoire pour les vingt prochaines années. Il représente un des leviers du Plan local d'urbanisme intercommunal. Il sera question de celui de Bernay lors d'une réunion publique ce jeudi 20 avril à 18 h à la salle des fêtes, place de la République à Bernay. Il y sera question de mobilité, paysages, logement, économie, agriculture, cadre de vie et environnement. Tous les habitants y sont conviés pour échanger et proposer leur vision du territoire.

CONSTRUIRE LE TERRITOIRE DE DEMAIN Cap sur 2040 : une soirée-débat le 20 avril à Bernay

L'intercom Bernay Terres de Normandie organise jeudi 20 avril une soirée-débat à la salle des fêtes de Bernay à 18 h 30. Une réunion publique organisée dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), un document stratégique qui vise à équilibrer et harmoniser les prévisions de développement et les grands objectifs d'aménagement du territoire pour les 20 années à venir : quelle gestion des ressources naturelles ? Quelle qualité environnementale ? Quelle offre de logements ? Quelle population ? Quels profils ? Quels emplois ? Quels types d'activités ? Quels besoins en déplacements ?



Quel sera le visage du territoire en 2040, notamment celui de Bernay ?

Le SCOT permet ainsi de concevoir un projet de territoire viable à moyen et long terme, qui tient compte des besoins identifiés, des ambitions, et des capacités d'accueil. Ces politiques se traduiront par des orientations et des objectifs avec

lesquels les Plans locaux d'urbanisme, notamment, devront être compatibles.

Jeudi 20 avril, les participants découvriront le diagnostic partagé. C'est un portrait du ter-

ritoire, il s'agit à la fois d'un état des lieux des dynamiques en place et des caractéristiques de l'intercommunalité et des 75 communes qui la composent.

Engagée en 2021, la révision

du SCOT aboutira en 2024. Cela concerne les élus, les institutions, les experts, mais aussi les citoyens qui sont donc invités à exprimer leur vision. L'avenir du territoire concerne tout le monde !

BERNAY TERRES DE NORMANDIE À quoi ressemble notre territoire ?

L'intercom a invité la population à une première réunion publique sur le schéma de cohérence territoriale, le jeudi 20 avril, en fin d'après-midi. Peu de monde, mais des débats autour du manque de logements, de la mobilité et des enjeux écologiques.



La réunion publique a attiré quelques habitants.



Le public était surtout composé d'élus et de représentants de la Nupes.

Il n'y avait pas foule, ce jeudi 20 avril, dans la salle des fêtes de Bernay. Pour rappel, le territoire de Bernay Terres de Normandie (IBTN) comptabilise un peu moins de 55 000 habitants. Est-ce la salle peu chauffée ou le sujet qui n'a pas su attirer la population ?

Aux côtés d'élus locaux, d'une délégation de la Nupes et de quelques habitants avertis (avec quelques têtes connues), cette réunion publique sur le schéma de cohérence territoriale

(SCoT) avait pour but de présenter un diagnostic du territoire [voir encadré]. Première étape d'un plan d'urbanisme qui va marquer les grands projets des 75 communes de l'IBTN et va notamment définir ses grands projets de construction sur 20 ans.

Frédéric Delamare, vice-président en charge de l'urbanisme à l'IBTN, a présidé la présentation au côté de Benoît Boucher du bureau d'études, La Boîte de l'Espace, un cabinet nantais spé-

cialisé dans l'urbanisme.

Concrètement, cette présentation visait à comprendre les caractéristiques du territoire. La présentation a été divisée en quatre grands axes, avec des intitulés particuliers : « rythmé par les vallées et les plateaux », « attractif, mais sans pression », « productif en mutation » et « entre proximité et hyper connectivité ».

Invité à intervenir, le public a surtout pointé du doigt les problématiques liées à l'attractivité

du territoire, notamment comment attirer les plus jeunes et l'offre insuffisante de logements.

Mettre fin au modèle de la maison

L'un des points soulevés concerne l'habitat. Le parc locatif représente seulement 30 % de biens, avec 14 % d'appartements. Un constat qui peut expliquer le manque d'attractivité pour les plus jeunes actifs qui souhaitent s'installer, sans chercher à acheter. Entre 2011 et 2021, 349 hectares ont été consommés dont 267 ha pour l'habitat et 69 ha pour l'activité.

Du côté des nouvelles constructions, elles se concentrent sur les cinq grandes villes du territoire, avec Bernay et Mesnil-en-Duche. Un chiffre à nuancer pour la commune nouvelle qui représente une superficie plus importante que les autres villes. De manière globale au sein de l'intercom, la moitié des communes autorise la construction de moins d'un logement par an.

Frédéric Delamare a aussi rappelé l'objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) pour 2050 qui remet en question le modèle « de la maison individuelle, avec un terrain de 1 000 mètres carrés » et qui favorise la construction d'immeubles. Un point qui

n'a pas semblé plaire aux maires de Bernay et de Menneval, Marie-Lyne Vagner et Françoise Canu. « Je ne veux pas boucher les dents creuses à Menneval avec des immeubles », lance cette dernière. Un habitant a aussi rappelé la pertinence des écoquartiers qui permettent de mutualiser les services et les équipements. « C'est l'avenir », estime-t-il.

L'éternel débat de la mobilité

Sans grande surprise, le diagnostic a rappelé une baisse de la population, et de plus en plus vieillissante. « Après des décennies de hausse démographique, on a observé à partir des années 2010 une diminution du nombre d'habitants, 800 en moins jusqu'en 2020 », rappelle Benoît Boucher.

Les nouveaux arrivants sont avant tout des retraités. Comment attirer les jeunes sur le territoire ? Le bureau d'études a souligné le nombre important de gares (cinq au total) et l'accès facile vers les grandes métropoles comme Rouen et Paris depuis la ville centre. Un point qui devrait attirer les citoyens en quête de verdure, jusqu'à un certain point. Comme l'a indiqué Benoît Boucher, les nouveaux arrivants ont privilégié une installation

dans les petits villages et non les grandes villes du territoire, comme à Harcourt, à Barc ou à Menneval.

Le saviez-vous ? Il est possible de prendre les transports scolaires pour aller au travail. Une annonce apportée par le vice-président après l'interpellation d'une habitante sur la question de la mobilité. Une bonne nouvelle qui en a étonné plus d'un alors que l'IBTN ne dispose d'aucun réseau commun de transports sur son vaste territoire, mis à part à Bernay et Menneval.

Les grandes villes — qui accueillent les écoles — restent les poumons économiques comme Bernay, Brionne ou Beaumont-le-Roger.

Le sujet de la place de la voiture est naturellement venu sur la table. Comme l'a rappelé Marie-Lyne Vagner, « nous ne sommes pas à Paris, nous n'avons pas des métros partout ». « La voiture est reine à Bernay, mais à un moment, il faudra en sortir », prévient un jeune homme, favorable à la construction de logements collectifs et aux mobilités douces.

Le rendez-vous est donné le 22 mai pour une nouvelle soirée-débat sur les orientations du SCoT.

• Lina Tran



Frédéric Delamare, vice-président en charge de l'urbanisme à l'IBTN, a animé la réunion, au côté de Benoît Boucher, du bureau d'études La Boîte de l'Espace.

Qu'est-ce qu'un schéma de cohérence territoriale ?

Plus connu sous le nom de SCoT, le schéma de cohésion de territoire est un document d'urbanisme qui fixe les grandes directions en termes d'aménagement du territoire, pour plusieurs communes ou regroupements de communes, pour les 20 prochaines années. Ce plan a notamment pour objectif de répondre aux problématiques du changement climatique.

La loi Grenelle 2 sur l'environnement (2010) a rendu le SCoT quasiment indispensable pour les communes, le rendant pratiquement obligatoire concernant l'aménagement de leur territoire.

Mobilité, habitat, ou encore zone de commerces, tourisme, espaces agricoles et sites naturels, ce plan englobe différents aspects de la vie quotidienne des citoyens. Le SCoT est étroitement lié au

plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et au programme local de l'habitat (PLH), réalisés aussi par l'intercommunalité.

Les directions émises par ce document vont donc impacter les projets de constructions et de travaux pour les 75 communes de l'IBTN.

L'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale se décompose en trois grandes parties :

- un diagnostic du territoire, en d'autres termes, un rapport sur les caractéristiques du territoire ;
- un projet d'aménagement stratégique (PAS), un document qui retranscrit les grandes orientations du projet politique ;
- un document d'orientation et d'objectifs (DOO), qui précise

les objectifs et les règles ou méthodes pour les atteindre.

Dans le cas de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, un premier SCoT avait été réalisé par l'ancienne intercommunalité Pays Risle-Charentonne. En 2021, l'IBTN a décidé de réviser celui-ci pour l'adapter à l'ensemble des 75 communes du territoire et aux nouveaux enjeux du développement durable. À chaque étape, l'IBTN souhaite organiser une réunion publique.

D'après le calendrier, le PAS et le DOO seront réalisés dans les deux prochaines années, avec une enquête publique prévue pour l'automne 2023. L'approbation du SCoT définitive devra être votée au début de l'année 2024.

[Article de presse Paris Normandie](#)

L'Intercom dessine son avenir sur vingt ans

Organisée par l'Intercom Bernay Terres de Normandie, une réunion publique s'est tenue jeudi, dans le cadre de la révision du Schéma de cohérence territoriale. Un diagnostic a été présenté à la cinquantaine d'habitants présents.



La mobilité est un enjeu central pour l'agglomération de Bernay

ALEXIS PERCHÉ

Contrairement à la dernière réunion publique sur la requalification du quartier de la gare, celle qui s'est tenue jeudi, dans le cadre de la révision du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) n'a pas fait salle comble... Peut-être les habitants ne se sont-ils pas sentis concernés, ou ont-ils simplement été rebutés par ce sigle inconnu et barbare ? C'est pourtant bien leur quotidien qui est en jeu, que ce soit sur la mobilité, les paysages, le logement, l'économie, l'agriculture, le cadre de vie ou l'environnement. Une cinquantaine de personnes étaient tout de même présentes, pour un sujet concernant quelque 56 000 habitants.

ALORS LE SCOT, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de l'IBTN, déterminera l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement. « C'est un projet politique qui va fixer un cap pour les vingt prochaines années sur les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire. Ce sont aussi des objectifs concrets qui vont être traduits dans les PLU (plans locaux d'urbanisme) », explique Benoît

Boucher, urbaniste pour le cabinet la Boîte de l'espace. « Pour l'instant, on a réalisé un diagnostic. On est encore dans la phase outils du document. S'ensuivra une phase de consultation avec une enquête publique pour une approbation fin 2023 ou début 2024 », précise-t-il. Divers questionnements sont sortis, de la valorisation du paysage et du patrimoine à l'autonomie énergétique, en passant par la préservation des ressources, l'accueil de nouveaux habitants, l'accompagnement du vieillissement de la population, le parc immobilier, le développement économique, les friches industrielles, l'usage de la voiture ou encore les services locaux.

LES HABITANTS RÉAGISSENT

Des sujets qui ont fait s'exprimer les habitants présents, comme Karl Edouin, artisan garagiste. « Vous nous parlez d'autonomie énergétique, mais on n'exploite pas nos deux belles rivières qui pourraient produire de l'hydroélectricité. Et vous n'avez pas abordé une seule fois la relocalisation. Pourtant, notre maternité a fermé et nous perdons des services publics, des commerces... » Margaux Villebrin, de 1 001 légumes à Mesnil-en-Ouche, a

quant à elle abordé le sujet de la mobilité : « Il faudrait travailler sur un vrai réseau de transports en commun si vous voulez que les gens ne prennent plus leur voiture ! » Les enjeux autour des terres agricoles, de la réhabilitation des friches industrielles ou encore des lieux d'accueil pour la petite enfance ont également été abordés.

NOUVELLE RÉUNION LE 22 MAI

La maire de Bernay, Marie Lyne Vagner, est quant à elle montée au créneau sur l'artificialisation des sols. « Les gens ne veulent plus habiter dans des bâtiments collectifs, ils veulent des pavillons. À Bernay, il est hors de question de construire des immeubles », a-t-elle assuré, soutenue par Françoise Canu, maire de Menneval. « On a tout pris en note. On va alimenter le diagnostic avec ce qui a été évoqué », assure Frédéric Delamare, vice-président de l'IBTN en charge de l'Urbanisme et de la Mobilité.

Une nouvelle réunion publique est prévue le 22 mai prochain. Un enquêteur indépendant tiendra ensuite des permanences. En attendant, le diagnostic complet est disponible sur le site de l'Intercom. ■

EBL04.

[Article de presse numérique Eveil Normand](#)

Bernay. "Cap sur 2040" : une soirée-débat pour discuter de l'avenir du territoire

L'intercom Bernay Terres de Normandie propose au public jeudi 20 avril de venir débattre de l'avenir du territoire au moment où la révision d'un document stratégique est engagée.



Quel sera le visage du territoire en 2040, notamment celui de Bernay ? ©Eveil Normand / photo d'archives

Par [Anthony Bonnet](#)

Publié le 19 avr. 2023 à 16h00

[Voir mon actu](#)

★ [Suivre L'Éveil Normand](#)

[L'intercom Bernay Terres de Normandie](#) organise jeudi 20 avril 2023 une soirée-débat à la salle des fêtes de [Bernay \(Eure\)](#) à 18 h 30. Une réunion publique organisée dans le cadre de la révision du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)**, un document stratégique qui vise à équilibrer et **harmoniser les prévisions de développement** et les grands objectifs d'aménagement du territoire pour les 20 années à venir.

Quelle gestion des ressources naturelles ? Quelle qualité environnementale ? Quelle offre de logements ?
Quelle population ? Quels profils ? Quels emplois ? Quels types d'activités ? Quels besoins en déplacements ?



Un projet de territoire à long terme

Le SCOT permet ainsi de concevoir un projet de territoire viable à moyen et long terme, qui tient compte des besoins identifiés, des ambitions, et des capacités d'accueil.

Ces politiques se traduiront par **des orientations et des objectifs** avec lesquels les Plans locaux d'urbanisme, notamment, devront être compatibles.

Présentation du diagnostic

Jeuudi 20 avril, les participants découvriront le diagnostic partagé. C'est un **portrait du territoire**, il s'agit à la fois d'un état des lieux des dynamiques en place et des caractéristiques de l'intercommunalité et des 75 communes qui la composent.

Concertation

Engagée en 2021, la révision du SCOT aboutira en 2024. Cela concerne les élus, les institutions, les experts, mais aussi les citoyens qui sont donc invités à exprimer leur vision.

Les élus communautaires ont engagé la démarche, et voteront l'approbation du SCOT. Dans les grandes étapes de la démarche, les élus communaux sont également conviés à y participer.

Les institutionnels, Etat, Région, Département, Chambres consulaires... Ces personnes publiques sont associées tout au long de la procédure.

Engagée dès le lancement de la procédure, « la concertation avec les citoyens prend plusieurs formes avec un accès continu à l'information mais aussi deux réunions publiques avant la mise en œuvre de l'enquête publique entre l'arrêt et l'approbation », assure l'intercom Bernay Terres de Normandie.



Des experts accompagnent l'Intercom dans la démarche et portent un regard extérieur sur le territoire. Quatre bureaux d'études ont été mobilisés : La boîte de l'espace (urbanisme), DMeau (environnement) Lestoux & associés (commerce) ainsi que Dixit.net (urbanisme circulaire).

L'avenir du territoire concerne tout le monde !

Pourquoi réviser le SCOT ?

En 2012, une première feuille de route fixait un cap jusqu'en 2030 pour le territoire du « Pays Risle Charentonne » qui était plus large que l'actuelle Intercom Bernay Terres de Normandie.

En 2018, un premier bilan démontrait la nécessité d'engager une révision pour assurer une meilleure mise en œuvre du document, notamment en matière de consommation foncière. C'est à ce moment qu'ils ont voté la révision du SCoT.

Depuis 2012, plusieurs grandes lois sont venues renforcer les exigences en matière de préservation de la biodiversité et des terres agricoles et naturelles (Loi ALUR en 2014, Loi ELAN en 2018, loi Climat et Résilience en 2021).

L'année 2020 a vu le renouvellement des équipes municipales et des élus communautaires dans un contexte sanitaire difficile. En 2021, les élus ont donc engagé concrètement la démarche de révision pour :

- réinterroger les objectifs de 2012 ;
- adapter le SCoT au périmètre de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- prendre en compte les enjeux du projet de territoire ;
- intégrer les nouveautés législatives.

Depuis 2022, les élus travaillent sur la révision du SCoT qui aboutira en 2024.

En conclusion

L'arrêt du SCOT est à l'ordre du jour du conseil communautaire du 26 septembre 2024.

Cette révision du SCOT a été réalisée avec le soutien financier de l'Etat